

154, rue Célestin Linder  
42780 VIOLAY  
Tél. : 04.74.63.90.92  
Fax : 04.74.63.95.30  
Mél : [mairie@violay.fr](mailto:mairie@violay.fr)  
Site : [www.violay.fr](http://www.violay.fr)

**PROCES-VERBAL**  
**N° 2017/06**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 octobre 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT  
Véronique, Maire.

Etaient présents :

Mme COLLON Colette  
M. POIRON Jean-Pierre  
Mme DENIS Chantal  
Mme GIROUD Sylvie  
Mme PERIAT Véronique  
M. PERRIER Guy  
M. ROCHARD Jean-François  
Mr BISSAY David  
Mme RODET Chantal  
M. MUZELLE Robert  
M. TRIBOLET Didier

Excusés :

M. PALAIS Jean-Claude (pouvoir à Jean-Pierre POIRON)  
Mme ESCOFET Danièle (pouvoir à Colette COLLON)  
Mme SERRAILLE Joëlle (pouvoir à Véronique CHAVEROT)

Secrétaire de séance : Véronique PERIAT



## **ORDRE DU JOUR :**

- Parc aventure : Aménagement terrain accueil
- Centre bourg : Avancement travaux  
Approbation de l'acte d'acquisition de la propriété Rochebillard & Blein
- Espace Violay 1004 :
  - Aménagement point info
  - Approbation règlement salles et conventions avec la société CLOEE
  - Délibération tarifs 2018 avec sacs poubelle ou pas ?
- Participation aux fluides salle J&M Gros et salle J. Garel
- Label « Stations Vertes »
- Cession par les ASF à la commune de VIOLAY :
  - Approbation de deux promesses de vente
- Forez-Est : Compétence Voirie
- Forez-Est : Compétence Tourisme
- Renouvellement contrat de Christophe BERNINI
- Indemnité de conseil Mme LAVOISIER
- Acceptation d'un chèque d'AXA assurance pour règlement de sinistre
- Questions diverses

## ⇒ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CM PRECEDENT**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu précédent. Jean-Pierre POIRON demande que soit précisé ce qui suit concernant le SIEMLY :

Mrs POIRON et PALAIS rapportent les travaux qu'ils ont réalisés en commission de travail :

Dans le but de se mettre en conformité avec la législation à venir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le simple contrôle visuel des bornes incendies réalisé par les pompiers jusqu'à présent va se transformer en un contrôle débit pression fait par le fermier (SUEZ) suivant une fréquence définie par le préfet. Un bordereau des prix a été proposé par le fermier afin d'assurer les travaux de maintenance. M. POIRON a fait remarquer que les prix n'étaient pas optimisés. La commission en a tenu compte et le fermier doit faire une proposition dans ce sens. M. POIRON déplore le fait que les Préfets du Rhône et de la Loire n'aient pas arrêté la même fréquence de contrôle, ce qui nous pénalise dans la Loire. Cette remarque a été remontée aux candidats sénateurs qui sont passés faire campagne à VIOLAY. M. POIRON signale qu'ils ont travaillé en commission du SIEMLY afin de proposer à la prochaine assemblée générale du syndicat d'intégrer cette prestation dans les tarifs de l'eau à hauteur de 0.38 € par habitant.

⇒ **Liste des délibérations prises à la date du 26 Septembre 2017**

Séance du 26 septembre 2017	
2017.08.01	Fixation du montant des tarifs de location des salles de l'espace culture tourisme et loisirs 2018
2017.08.02	Création de postes au 1er octobre 2017 suite aux avancements de grade
2017.08.03	Cession d'une bande de terrain à Mme VERICEL
2017.08.04	Désaffectation et Aliénation d'un chemin rural (Chez Pérasse)
2017.08.05	Cession d'un terrain aliéné à Mme & M. BESSON G. et Mme & M. LANG Frédéric
2017.08.06	Approbation protocole foncier avec ASF
2017.08.07	Convention de remise de voirie rétablie - ASF/COMMUNE
2017.08.08	Prise en charge des frais de déplacement à l'assemblée générale des stations vertes
2017.08.09	Approbation des rapports assainissement 2016
2017.08.10	Approbation du rapport de gestion 2016 de la SEDL
2017.08.11	Taxe d'aménagement SCI "Les Gagères"

### 1- Parc Aventure

Jean Marie PORTE en amont du conseil municipal a présenté son projet de parc aventure. Plusieurs parcours dans les arbres pour adultes et enfants seront installés. Des tyroliennes viendront compléter le dispositif.

Un espace d'accueil sera nécessaire pour recevoir le public. Cet espace devra comprendre un chalet d'accueil, un espace pour parking handicapé, un espace pour tables de pique-nique et jeux divers (pétanque, jeux d'enfants, table ping-pong, etc..).

Afin d'installer ce chalet d'accueil, une plateforme est nécessaire. Le bois étant en pente, nous avons demandé à Alexandre Bissay s'il serait d'accord de céder une partie de son terrain. Un accord a donc été trouvé entre les deux riverains, M. Bissay et M. Balmont. De ce fait, M. Balmont cédera du terrain en proportion (environ 800 m<sup>2</sup>) et le CCAS cédera à M. Balmont les 800 m<sup>2</sup> manquant sur la parcelle boisée en contrebas qui n'a pas de valeur exploitable. Le CCAS a donné un avis favorable à cette cession.

Ainsi la commune amènera l'eau et l'électricité au droit du parc aventure. Elle prendra à sa charge la création de sanitaires, ce qui nécessite la mise en place d'une fosse toutes eaux. Il faut compter également les frais de géomètre, de clôture entre M. Bissay et M. Balmont, ainsi que l'installation de pare-vues entre le parc aventure et M. Bissay. Elle prendra également à sa charge le déménagement des matériaux de l'entreprise Bissay afin de libérer totalement la plateforme nécessaire à l'accueil.

La plupart de ces frais feront l'objet d'une demande de subvention auprès de Forez Est par l'intermédiaire du contrat négocié avec le Département.

M. POIRON explique qu'un diagnostic des arbres a été réalisé. La Société AVAL désignée pour réaliser cette mission déclare une forêt bien entretenue avec des arbres aptes à supporter des jeux.

Concernant le débroussaillage, il y a plusieurs solutions. La meilleure sera retenue. Un broyage de surface serait préconisé en fonction des souches existantes qu'il conviendrait de conserver. L'entretien évoluera d'année en année en fonction de l'ajout de jeux.

Le Conseil Municipal après avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet à l'unanimité,

- DONNE tout pouvoir à Madame le Maire pour en poursuivre l'exécution, solliciter les subventions, signer les actes d'échange de terrain et tout document concernant ce projet.

## **2- Centre bourg : Avancement travaux**

Les travaux de désamiantage sont terminés. Les travaux de déconstruction par la société Chiaverina ont commencé lundi 23 octobre, ils vont se dérouler sur les trois semaines à venir. La démolition proprement dite commencera fin novembre / début décembre, du côté de l'hôtel pour avancer progressivement en direction de la place du monument. Des feux en alterna seront mis en place à ce moment-là sur la départementale pour environ deux à trois semaines, fin novembre, début décembre.

## **3- Approbation de l'acte d'acquisition de la propriété Rochebillard & Blein**

Tènement hôtel / abattoirs : Ce tènement comprend désormais l'hôtel, la petite maison attenante, l'ancienne maison « Fougère », les anciens abattoirs et l'ancienne usine. Pour réaliser la destruction de ces bâtiments, il sera nécessaire de déplacer le dégraisseur situé actuellement dans la cour des abattoirs. Ce déplacement sera pris en charge par le contrat signé avec EPORA pour un total de 62.000 €. Les bâtiments proprement dits seront cédés à l'euro symbolique. Le tènement sera à terme revendu à Loire Habitat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'acquisition par EPORA du tènement à l'euro symbolique et l'indemnité accessoire à 62 000 € HT pour le déplacement du dégraisseur.

## **4- Espace Violay 1004**

- **Aménagement point info** : Le point info sera aménagé succinctement par la commune.

### **- Approbation du règlement de l'espace VIOLAY 1004 et la convention avec la société CLOEE**

Madame le Maire donne lecture du règlement de l'espace VIOLAY 1004. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

Madame le Maire présente la convention à passer avec la Sté CLOEE. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, l'approuve à l'unanimité.

## **5- Délibération tarifs 2018 avec sacs poubelle ou pas ?**

Madame le Maire rappelle que les tarifs ont été votés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal. Les tarifs indiqués pour les Violaysiens concernent une manifestation mais comprennent l'installation de la salle, elle est donc louée pour le week-end dans la mesure des possibilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer, lors de l'état des lieux d'entrée, des sacs poubelle et d'en fixer le tarif à 6 € par sac, prix de la levée. Ceux-ci seront déposés dans le container de la commune. Lors de l'état des lieux de sortie, les sacs seront comptabilisés et ajoutés au prix de la salle.

## **6- Participation aux fluides salle J&M Gros et salle J. Garel**

Afin d'être équitable dans les locations des salles, le conseil municipal propose d'uniformiser la participation aux fluides (chauffage, électricité, eau, etc..) dans toutes les salles communales, exceptée la salle R. Valois. Une participation de 30 € sera demandée aux associations, lors de la première location pour les manifestations lucratives, comme pour l'espace Violay 1004 à compter du 25.10. 2017.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

## **7- Label Station verte**

Mme le Maire et Karine ont assisté au congrès des stations vertes à Publier (vers Evian). Mme le Maire a participé à la table ronde et différentes thématiques ont été abordées. Le label apporte une légitimité aux communes labellisées et le site national permet une visibilité nationale. Quelques points restent à mettre en œuvre : parc aventure et l'hébergement.

Présentation du label au prochain conseil municipal.

## **8- Cession par les ASF à la commune de VIOLAY**

Approbation de deux promesses de vente :

- Promesse de vente à passer entre M. MELAY Michel, la Commune et le tiers financeur : les ASF. Il s'agit de la parcelle ZC 33p « Chez Thivin » pour 879 m<sup>2</sup> qui comprend la cuve de rétention d'eau (incendie). Le Conseil Municipal approuve le document à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.
- Promesse de vente à passer entre M.PERRIER Guy, la Commune et le tiers financeur : les ASF. Il s'agit de la parcelle ZC 53p « Chez Thivin », pour 10 029 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal approuve le document à l'unanimité et autorise Mme le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## **9- Forez-Est : Compétence Voirie**

Le Conseil Municipal décide de reprendre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence Voirie qui avait été cédée à la Communauté de Communes. Le Département versera la subvention Voirie directement aux communes.

## **10- Forez-Est : Compétence Tourisme**

Le Conseil Municipal décide de céder sa compétence tourisme au profit de la Communauté de Communes. L'avantage est de pouvoir prétendre à des subventions pour les projets déclarés « d'intérêt intercommunal ».

## **11- Renouvellement contrat de Christophe BERNINI**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de renouveler le contrat de Christophe BERNINI dans les mêmes conditions à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2017, à raison de 18 heures hebdomadaires.

## **12- Indemnité de conseil Mme LAVOISIER**

Il est décidé de prendre la décision lors du prochain conseil municipal.

## **13- Acceptation d'un chèque d'AXA assurance pour règlement de sinistre**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le chèque émis par AXA d'un montant de 874,61 € en règlement du sinistre de la remorque et du crochet d'attelage du tracteur qui s'est produit le 08 juin 2016.

## **14- Questions diverses :**

- ✓ **Siemly** : Borne de puisage, prélèvement sur poteau incendie totalement interdit – contrôle (fonctionnement et débit) des extincteurs : 0,38 € / habitant => 2,62 € de contribution à 3,00 €

- ✓ **Ordures ménagères** : En raison du déplacement du marché place de la mairie, le camion poubelle peut à nouveau monter par la rue du Monument, les poubelles peuvent donc être mises dans cette rue comme précédemment.
- ✓ **Garderie du mercredi** : Madame le Maire annonce une fréquentation comprise entre 4 et 6 enfants par mercredi, ce qui est très peu par rapport à l'enquête réalisée qui prévoyait 30 enfants ! La mairie avait prévu 2 agents au regard de cette enquête. Mme le Maire insiste sur la nécessité de répondre sincèrement à de telles enquêtes, car elles conditionnent bien souvent des décisions budgétaires et organisationnelles qui sont loin d'être anodines.

**Prochaine réunion du conseil municipal : 05 décembre à 20 heures.**

Fait à Violay, le 24 octobre 2017,

Le Maire,  
Véronique CHAVEROT

